



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 29 septembre 2021

---

## OBJET :

DE-21-09-1-29) RECOURS AU CONTRAT DE CONCESSION SOUS LA  
FORME D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE  
L'EQUIPEMENT AQUATIQUE DU DOME DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 septembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. BOUKOBZA (pouvoir à M. LEBEAU).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1, L1411-4 et L1413-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L1121-3.

Vu le rapport présentant les caractéristiques des différents modes de gestion et les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, relatifs à la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique du Dôme de Vincennes ;

Vu l'avis rendu le 24 septembre 2021 par la Commission consultative des services publics locaux ;

Considérant les conclusions du rapport préconisant le recours à un contrat de concession sous la forme d'une délégation de service public pour la gestion de l'équipement aquatique du Dôme de Vincennes ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 23 septembre 2021,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 22 septembre 2021,

## DÉLIBÈRE

*à la majorité (9 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER),*

**ARTICLE I :** Approuve le principe du recours au contrat de concession, sous la forme d'une délégation de service public, pour la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique du Dôme de Vincennes, au vu du rapport ci-annexé contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à procéder à la publicité, à recueillir les candidatures et les offres des candidats et l'habilite à procéder à tout acte juridique pour la passation de ladite concession de service.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*